

NEWSLETTER MOBILITE INCLUSIVE AUTOMNE 2025



Créé en 2017 à l'initiative de la fédération CAIPS qui en assure la coordination, le Consortium Mobilité pour tous réunit des représentants d'organisations non-marchandes actives dans les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle, de la mobilité, de l'action sociale et de l'intégration. Son objectif : l'égalité d'accès aux moyens de transport en Wallonie.

info@caips.be – www.caips.be/actions/mobilite

TABLE DES MATIÈRES

LÉGISLATION	2
PERMIS DE CONDUIRE NUMERIQUE EN 2030 : NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE.....	2
INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE TRIMESTRIELLE EN SERVICE PUBLIC : 0,4312 € PAR KILOMÈTRE DU 1ER OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2025.....	3
RECHERCHE	3
TABLEAU DE BORD DE LA MOBILITÉ 2025 DE L'IWEPS : UN OUTIL POUR SUIVRE LA TRAJECTOIRE FAST 2030 - Source : IWEPS	3
ETUDE MOB'ISP 2024 : SOUS LES RADARS, LA GALERE.....	4
ANDRAGOGIE DE LA MOBILITE	6
FORMATION CONSEILLER EN MOBILITE-INSERTION : SONDAGE D'INTERET	6
APPELS A PROJETS	6
INTERREG : APPEL A MICRO-PROJETS POUR LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE	6
EVENEMENT	7
RETOUR SUR LE COLLOQUE MOBILITE INCLUSIVE DE L'IBEFE DE NAMUR.....	7
MEDIAS	8
LE CONSORTIUM MOBILITE SUR LE PLATEAU DE VEDIA.....	8

LÉGISLATION

PERMIS DE CONDUIRE NUMERIQUE EN 2030 : NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

L'Union européenne a adopté le 21 octobre 2025 une directive instaurant un permis de conduire numérique disponible sur smartphone dès 2030, et définissant différentes règles communes. La Belgique dispose de quatre ans pour transposer la réforme.

Les principaux changements prévus par l'UE

- **Permis numérique** accessible sur smartphone ; le **permis papier reste disponible** pour celles et ceux qui le souhaitent.
- **Validité étendue à 15 ans**, avec **renouvellement en ligne**, sans passage en administration communale.
- **Exigences renforcées** pour les nouveaux conducteurs : usage du smartphone, angles morts, ouverture sécurisée des portes, aides à la conduite, surfaces glissantes.
- **Période d'essai de 2 ans** harmonisée (sanctions plus strictes en cas d'infractions graves).
- **Pas d'obligation européenne** de contrôle médical régulier pour les seniors : chaque État reste libre.
- **Autoévaluation de santé obligatoire** avant la délivrance ou le renouvellement du permis.
- **Tolérance zéro encouragée** pour l'alcool, mais laissée au choix des États.
- **Permis B jusqu'à 4 250 kg**, pour tenir compte du poids des véhicules électriques.
- **Avantages attendus** : simplification administrative, moins de pertes/vols, sécurité renforcée, contrôles harmonisés entre États membres.

Implications pour les opérateurs de formation ISP

Bien qu'il soit indiqué que le projet serait déjà « dans l'accord de gouvernement belge », il n'y a **pas encore de législation nationale belge** traduisant tous les éléments de la directive. Néanmoins, il est intéressant d'anticiper sur ce dossier au vu de ses implications pour les publics de l'ISP. On veillera par exemple à :

- Veiller à l'intégration des nouvelles compétences (angles morts, aides à la conduite, smartphone au volant...) dans les modules de préparation au permis ;
- Soutenir les compétences numériques de base : si le permis, son renouvellement et certaines démarches deviennent digitales, cela implique d'y préparer attentivement les personnes en situation de fracture numérique ;
- Informer clairement les publics fragilisés sur les changements (validité, démarches, autoévaluation santé), pour éviter les ruptures administratives ;
- Réfléchir aux opportunités d'emploi élargies liées à la conduite de véhicules jusqu'à 4 250 kg, notamment dans la logistique et les services.

INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE TRIMESTRIELLE EN SERVICE PUBLIC : 0,4312 € PAR KILOMÈTRE DU 1ER OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

La circulaire n°757 a été publiée au Moniteur Belge. Du 1er octobre au 31 décembre 2025, en cas d'utilisation de la voiture personnelle pour les déplacements de service, l'indemnité kilométrique revue trimestriellement passe à 0,4312 € par kilomètre pour le personnel de la fonction publique fédérale en application de l'AR de 2017.

Pour les entreprises et les secteurs à profit social qui se réfèrent toujours à l'arrêté royal de 1965, il n'y a pas de changement, le montant de 0,4449 €/km reste d'application du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Ces deux indemnités, qui font office de normes sérieuses, ne sont pas imposables et ne sont pas soumises aux cotisations de sécurité sociale.

➤ **Toute l'info sur** <https://www.unisoc.be/articles/fr/public/indemnite-kilometrique-trimestrielle-ar-2017-04312-par-kilometre-du-1er-octobre-au-31-decembre-2025>

RECHERCHE

TABLEAU DE BORD DE LA MOBILITÉ 2025 DE L'IWEPS : UN OUTIL POUR SUIVRE LA TRAJECTOIRE FAST 2030 - Source : IWEPS

Le Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI) et l'IWEPS viennent de publier l'édition 2025 du Tableau de bord de la mobilité (TBM). Cette mise à jour poursuit un objectif clé : fournir une vision claire et actualisée de l'évolution de la mobilité en Wallonie et mesurer l'avancement par rapport aux ambitions définies dans la vision FAST 2030.

Un instrument de suivi pour orienter l'action publique

Le TBM a été conçu pour collecter, centraliser et analyser une large palette de données relatives à la mobilité régionale. Cette approche permet :

- d'établir une compréhension fine des tendances à l'œuvre, tant pour le transport de personnes que celui des marchandises ;
- d'évaluer les progrès réalisés au regard des trajectoires définies par le Gouvernement wallon ;
- de détecter rapidement les déviations éventuelles et d'adapter les politiques si nécessaire.

Des objectifs renforcés pour 2030

En 2024, le Gouvernement wallon a confirmé les cibles à atteindre d'ici 2030, inscrites dans la vision FAST 2030 et la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM). L'ambition : mettre en place un système de mobilité garantissant Fluidité, Accessibilité, Santé, Sécurité, tout en favorisant le transfert modal, en limitant la demande de déplacements et en réduisant les impacts environnementaux et énergétiques. Le TBM permet un suivi de ces indicateurs, essentiels pour évaluer l'évolution de la situation

Edition 2025 : des signaux préoccupants

Les dernières données mettent en lumière plusieurs écarts importants par rapport aux objectifs 2030 :

- La voiture reste prédominante : en 2025, elle représente environ 73 % des distances parcourues, alors que la part visée pour 2030 est de 60 %.
- L'occupation par véhicule stagne : avec 1,35 occupant en moyenne, le niveau reste équivalent à celui de 2017, loin des 1,8 attendus en 2030.

- La demande de mobilité continue d'augmenter : en 2024, les Wallons ont parcouru 56 milliards de passagers/km, soit +7,9 % par rapport à 2018, alors qu'une diminution est attendue.
- L'électrification progresse mais reste marginale : les voitures 100 % électriques ne représentaient que 1,6 % du parc en 2024, bien en-dessous de l'objectif de 25 % fixé pour 2030.
- Transport de marchandises : la route domine toujours avec 93,7 % des tonnes/km transportées en 2024, alors que la cible 2030 prévoit un recul à 75 %.

Un tableau de bord conçu pour l'aide à la décision

Au-delà de la photographie actuelle, le TBM permet de visualiser précisément les écarts entre les ambitions politiques et la situation réelle. Fruit d'un travail méthodologique conjoint entre l'IWEPS et le SPW MI, il constitue un levier stratégique pour ajuster les politiques et renforcer leur efficacité.

Et après ?

Les services publics wallons ambitionnent de faire du TBM un outil dynamique s'enrichissant au fil du temps. De nouvelles analyses viendront compléter l'édition actuelle, notamment autour de l'accessibilité du territoire ou de la consommation énergétique, afin de refléter au mieux les évolutions de la mobilité en Wallonie.

➤ Toute l'info sur <https://www.iweeps.be/publication/tableau-de-bord-de-la-mobilite-2025/>

ETUDE MOB'ISP 2024 : SOUS LES RADARS, LA GALERE

En 2023-2024, la Fédération CAIPS a conduit une enquête destinée à objectiver les réalités qu'affrontent les publics de l'insertion socioprofessionnelle pour se déplacer en Wallonie. Certains résultats sont sans appel et démontrent – chiffres à l'appui désormais – que les difficultés de mobilité sont autant de rochers sur la route menant à la jouissance par chacun de ses droits fondamentaux. L'urgence d'engager une politique de mobilité dont l'inclusion serait le maître mot n'a jamais été aussi grande.

Focus et choix méthodologiques

Conçue et menée par CAIPS, l'étude Mob'ISP braque le projecteur sur les pratiques de mobilité d'un public qui échappe aux enquêtes de mobilité régionales et nationales. C'est son premier apport. Car habituellement, les personnes qui évoluent à la marge des institutions normatives (administration, école, emploi) évoluent dans l'ombre. Fréquemment pensées par et pour des citoyens lettrés et numérisés, les études statistiques peinent en effet à contacter, rencontrer, convaincre tous les autres, se privant ainsi de leurs témoignages et expériences. Mais il est possible de renverser la vapeur : moyennant des méthodologies ad hoc, la rencontre peut avoir lieu et l'information vient.

Quelques chiffres clés

- **Permis de conduire** : seuls 40% des stagiaires CISP sont détenteurs du permis de conduire (données Mob'ISP 2024), contre 85% de la population active de Wallonie (données IWEPS 2017)
- **Bus** : 32% des stagiaires CISP se déplacent en bus tous les jours, contre 8% de la population active de Wallonie
- **Motifs de déplacement** : les stagiaires CISP sont deux à trois fois plus nombreux que la moyenne des wallons à devoir se déplacer tous les jours pour faire des courses (11,8% vs 5,90%), accéder à des services (6,30% vs 1%) ou entretenir une vie sociale (6% vs 2,8%) ; ils sont également plus nombreux que la moyenne des wallons à se déplacer fréquemment pour fournir aide et soins à d'autres personnes (8,9% contre 6,6%)

- **Ressources** : 33% des stagiaires CISP n'ont ni véhicule personnel (auto, vélo), ni accès facile à un véhicule individuel ; ils sont en revanche plus nombreux que la moyenne des wallons à résider près d'un arrêt de bus ou d'une gare (75% vs 65%)
- **Ressentis** : tous les moyens de transport sont perçus comme difficile, très difficile ou impossible à utiliser par au moins un tiers des stagiaires CISP ; les difficultés pour se déplacer à pied concernent 33% des stagiaires, les difficultés à se déplacer à vélo touchent 69,3% d'entre eux.
- **Facteurs de difficultés** : ils sont de nature multiple, depuis l'absence de vélo (55% des répondants qui se disent en difficulté de rouler à vélo) jusqu'à l'anxiété sociale (14% des répondant qui éprouvent des difficultés à se déplacer en train) en passant par les horaires de bus inadaptés (15,7% des répondants rencontrant des difficultés avec le bus) et la lenteur excessive de la marche (43% des répondants qui trouvent difficile de se déplacer à pied).
- **Activités empêchées** : les problèmes de mobilité entraînent au moins un « raté » ou renoncement par an dans le champs des activités déterminantes pour une vie digne : travail (20% des stagiaires), obligations administratives (33% des stagiaires), vie sociale (33% des répondants), santé (33% des stagiaires).

Conclusions générales

Une mobilité subie plutôt que choisie : La majorité des déplacements du public de l'enquête est dictée par des obligations (formation, courses, accompagnement de proches), les loisirs se trouvant relégués au second plan. Le choix des moyens de transports à employer pour effectuer ces déplacements est également contraint par l'insuffisance des ressources financières, matérielles voire cognitives des personnes, qui subissent les désagréments de modes de transport souvent peu adaptés à leur état physique et psychologique et à leurs disponibilités et obligations personnelles et familiales.

Des inégalités significatives d'accès aux transports : Les femmes et les non-conducteurs sont très dépendants des transports en commun et du bus en particulier, lequel est vécu comme peu fiable, inconfortable, stressant et polluant ; les détenteurs du permis B ont une plus grande liberté de déplacement et rencontrent moins de renoncements ; les répondants diplômés de l'étranger et ceux qui sont inscrits en formation de base subissent davantage de contraintes de mobilité que les autres

Un cercle vicieux mobilité-précarité : Le manque de transport impacte directement l'insertion professionnelle et sociale des répondants ; les difficultés de déplacement entraînent des renoncements dans plusieurs domaines essentiels (emploi, formation, santé, démarches administratives, sociabilité)

Une stratification de la précarité : l'enquête révèle des lignes de partage socio-économiques au sein même du public CISP, où les hommes bénéficiaires d'allocations de chômage apparaissent comme les plus motorisés, lettrés et numérisés, donc les plus enclins à se déplacer pour faire face à leurs propres besoins, tandis que les femmes d'origine étrangère inscrites en formation de base sont les plus susceptibles de dépendre de moyens de transport inconfortables, dangereux et peu fiables pour assurer les besoins de base de leurs proches.

Le Permis B et la voiture, à la fois révélateurs et protecteurs : de manière très significative, la détention d'un permis B en règle et la possession d'une voiture personnelle en état de rouler sont à la fois des indices d'une situation socioéconomique plus favorable et des facteurs d'accès aux services permettant le maintien d'un niveau de vie correct, l'accès à des opportunités de formation et d'emploi et la présence régulière dans la formation et l'emploi ;

Les modes actifs (marche, vélo, train, bus) désirables mais très insatisfaisants : le public des CISP est majoritairement pratiquant des modes actifs (par choix ou par défaut), conscient des enjeux écologiques de notre temps, conscient des externalités négatives de la mobilité automobile aux

niveaux individuel et sociétal, mais fait quotidiennement l'expérience de l'inconfort voire du danger du recours aux autres modes en l'état actuel des infrastructures et services de mobilité en Wallonie.

Des aspirations à une mobilité facilitée en vue d'une vie meilleure : confronté quotidiennement aux limites des modes actifs dans l'état actuel des infrastructures et services de mobilité wallons, le public CISP est demandeur de solutions de transports collectives, sécurisantes et accessibles physiquement, financièrement et cognitivement ; à défaut, il aspire au permis de conduire et à l'acquisition d'une voiture, perçus comme des facteurs-clé de réduction de la fatigue quotidienne, d'accès à l'emploi et de reconnaissance sociale.

➤ [Toute l'info sur www.caips.be/mobisp](http://www.caips.be/mobisp)

ANDRAGOGIE DE LA MOBILITE

FORMATION CONSEILLER EN MOBILITE-INSERTION : SONDAGE D'INTERET

Intéressés par une formation Conseiller en Mobilité-Insertion, pour aider vos bénéficiaires à augmenter leurs capacités de déplacement ? Faites-le savoir, cela permettra de solliciter des fonds européens pour l'organiser !

CAIPS envisage de proposer en 2026 une formation « Conseiller en Mobilité-Insertion » de deux jours, conçue pour les travailleurs sociaux des secteurs de l'ISP au sens large (travailleurs CISP mais aussi SIS, Forem, CPAS, etc).

Pour l'organiser au mieux, et appuyer une demande de fonds européens, CAIPS souhaiterait estimer le nombre de travailleurs susceptibles de s'y inscrire. Vous pouvez les aider en demandant à vos travailleurs intéressés de s'inscrire

➤ [Inscription sur https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdE7Pr5Dzc05E9VvETw9v7FxtqDUvM2b56_MqduAmqHx809w/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdE7Pr5Dzc05E9VvETw9v7FxtqDUvM2b56_MqduAmqHx809w/viewform)

APPELS A PROJETS

INTERREG : APPEL A MICRO-PROJETS POUR LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Les micros-projets Interreg permettent d'initier des collaborations transfrontalières, entre autres pour des projets relatifs à la mobilité.

Le troisième appel à micro-projets de la sixième programmation Interreg France-Wallonie-Vlaanderen a été lancé ce mercredi 15 octobre 2025. La date limite de dépôt des micro-projets est fixée au 19 janvier 2026, à 12h00. En voici les éléments clés :

- Les micro-projets Interreg offrent une opportunité, notamment aux partenaires de plus petite taille, ou à des opérateurs moins expérimentés avec les financements européens, de participer à la coopération transfrontalière.
- Un micro-projet est financé à 100% par le FEDER, avec un montant maximal de 50.000 euros par micro-projet, sur une durée maximale de 18 mois.

- Un guide micro-projets et une check-list sont disponibles dans une [boîte à outils](#) accessible en ligne afin de préparer au mieux votre micro-projet ; vous pouvez aussi recourir aux animateurs territoriaux Interreg.

La **thématique 4** vise à “Améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable résiliente face au changement climatique” et définit les **actions-clés** suivantes :

- **Action 3.1 Analyser les liaisons de transport durables manquantes et y remédier pour améliorer les schémas de mobilité et assurer une continuité de l’offre de transports (personnes et fret) transfrontaliers.**

L’objectif est de soutenir des initiatives permettant d’améliorer significativement le transport de personnes et de fret. Ceci implique l’étude des liens de transports manquants identifiés (notamment missing links) au niveau de la frontière franco-belge afin d’y apporter des réponses (bottom-up). De plus, cette action poursuit le but de renforcer la continuité de l’offre de mobilités et de services (mobilité du quotidien, mobilité pour les loisirs, covoiturage, etc.) dans la zone de coopération. Dans ce cadre, on doit également souligner l’importance du transport transfrontalier péri-urbain et des liaisons transfrontalières rurales-urbaines. Cette action peut aussi être liée à la mise en place de tests ou d’expérimentations temporaires de lignes de transport, au développement de schémas de transports publics, à la résolution en transfrontalier de la congestion de certains axes, etc. D’autre part, les initiatives envisagées peuvent avoir trait au développement des voies cyclables en s’appuyant sur des schémas de déploiement précis entre les différentes régions de la zone de coopération.

- **Action 3.2 Eliminer les incohérences dans la mobilité transfrontalière et améliorer la qualité de l’offre et l’utilisation de transports multimodaux et durables.**

L’objectif est d’améliorer le dialogue entre les structures compétentes impliquées dans les transports publics pour résoudre des problèmes de mobilité issus d’un manque de cohérence (système de ticketing, correspondances, information pour les voyageurs, accessibilité des réseaux de transports, etc.). De plus, cette action est aussi en lien avec le renforcement de l’offre de transports multimodaux et durables au bénéfice des citoyens et entreprises de la zone de coopération. Elle sous-entend une adaptation des activités transfrontalières de transport et de logistique (y compris dans les zones portuaires) afin de limiter les émissions de polluants, en s’appuyant sur la capacité d’innovation de la zone de coopération. A titre d’exemple, des hubs logistiques visant aux reports modaux de portée transfrontalière, des bornes de recharges électriques, etc.

➤ Toute l’info sur <https://www.interreg-fwvl.eu/fr/boite-a-outils/guide-micro-projets>

EVENEMENT

RETOUR SUR LE COLLOQUE MOBILITE INCLUSIVE DE L’IBEFE DE NAMUR

Le jeudi 12 octobre dernier, le Colloque *Mobilité Inclusive* organisé par l’IBEFE de Namur a réuni près de 150 participants dans les locaux du SPW, pour une journée entièrement consacrée à la réalisation d’un état des lieux des difficultés et des solutions de mobilité pour les jeunes et les adultes en insertion socioprofessionnelle.

Beau succès donc pour ce colloque namurois, qui a réuni de nombreux acteurs clés de la mobilité wallonne et attiré plusieurs dizaines de travailleurs aux profils diversifiés. En première partie de matinée, quatre exposés *ex cathedra* ont offert une plongée progressive dans les réalités de la mobilité : Julien JUPRELLE (attaché scientifique, IWEPS) s’est penché sur les enjeux et défis territoriaux et infrastructurels que la Wallonie doit affronter pour repenser la mobilité des personnes et des marchandises ; Jean-François MARCHAL (analyste du marché de l’emploi) et Philippe DONEUX (responsable marketing, Forem) ont présenté des données toutes récentes sur la mobilité des personnes en quête de travail, produites par les équipes du Forem au moyen d’une enquête menée auprès de plus de 1 500 demandeurs d’emploi et de nombreuses entreprises. Céline LAMBEAU (conseillère permanente, Fédération CAIPS) a ensuite partagé les données clés et les conclusions de l’étude Mob’ISP, menée en 2024 auprès de 500 stagiaires en formation dans un CISP et d’une centaine de professionnels du secteur de l’insertion socioprofessionnelle. Vincent VERHELPEN (chargé d’études et d’analyses statistiques, IFAPME) a conclu la matinée en partageant une analyse chiffrée de la mobilité des apprenants de l’IFAPME.

Une table ronde a suivi, au cours de laquelle les participants ont pu dialoguer avec six intervenantes : Véronique THIRIFAYS (coordinatrice CSC et représentante des cellules syndicales de mobilité – RISE), Colette PIERARD (responsable de la cellule mobilité AKT for Wallonia), Céline LAMBEAU (coordinatrice du Consortium Mobilité pour tous), Pauline CHERU (experte projet « Optimiser la mobilité des chercheurs d’emploi », Forem), Corinne CORDIER (chargée de projet « Coup de boost ») et Cellule de reconversion, CEPAG-FGTB) et Anne BOUILLOT (présidente du Conseil zonal de l’alternance de Namur – CZA).

Après un lunch dînatoire agrémenté de différents stands à visiter (ProVélo, Fédémot, Éducation Mobilité et Sécurité Routière du SPW), les participants se sont répartis en huit ateliers thématiques, permettant chacun de prendre connaissance d’informations, de ressources pratiques et d’outils pour l’accompagnement et la formation en matière de mobilité.

Organisation impeccable, exposés très complémentaires, atmosphère collaborative et amicale, public réactif, le tout dans des lieux agréables et parfaitement adaptés à l’événement : tout était au rendez-vous pour que chacun et chacune puisse engranger un maximum d’informations utiles à sa fonction, et en ressortir avec une bonne vue d’ensemble des enjeux à affronter collectivement pour qu’à l’avenir, se déplacer soit plus facile, plus agréable et plus accessible pour tout qui en a besoin !

Vous trouverez les actes du colloque et différents supports présentés durant cette journée à l’adresse <https://www.bassinfe-namur.be/mobilite-inclusive>.

MEDIAS

LE CONSORTIUM MOBILITE SUR LE PLATEAU DE VEDIA

La notion de mobilité inclusive fait son chemin. Elle vient récemment d’atteindre le plateau d’une télévision locale !

Le samedi 17 septembre dernier, dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, la télévision locale verviétoise « Vedia » consacrait une édition de l’émission Complément d’Info à la mobilité inclusive. Céline Lambeau en était l’invitée pour y porter les analyses et les revendications du Consortium Mobilité pour tous. Vous retrouvez cette émission en replay sur le site de Vedia :

➤ A voir sur <https://www.vedia.be/replay/emission/complement-dinfos/complement-dinfos/208469>

MADMOB – Le jeu qui rend fou

REGLES DU JEU

1. Jette le dé pour recevoir une mission :

- 1 : tu es convoqué au Forem
- 2 : tu as rendez-vous à l'ONEM
- 3 : tu as un entretien d'embauche
- 4 : tu dois passer à la maison communale
- 5 : tu es convoqué au CPAS
- 6 : tu es convoqué chez le médecin-conseil

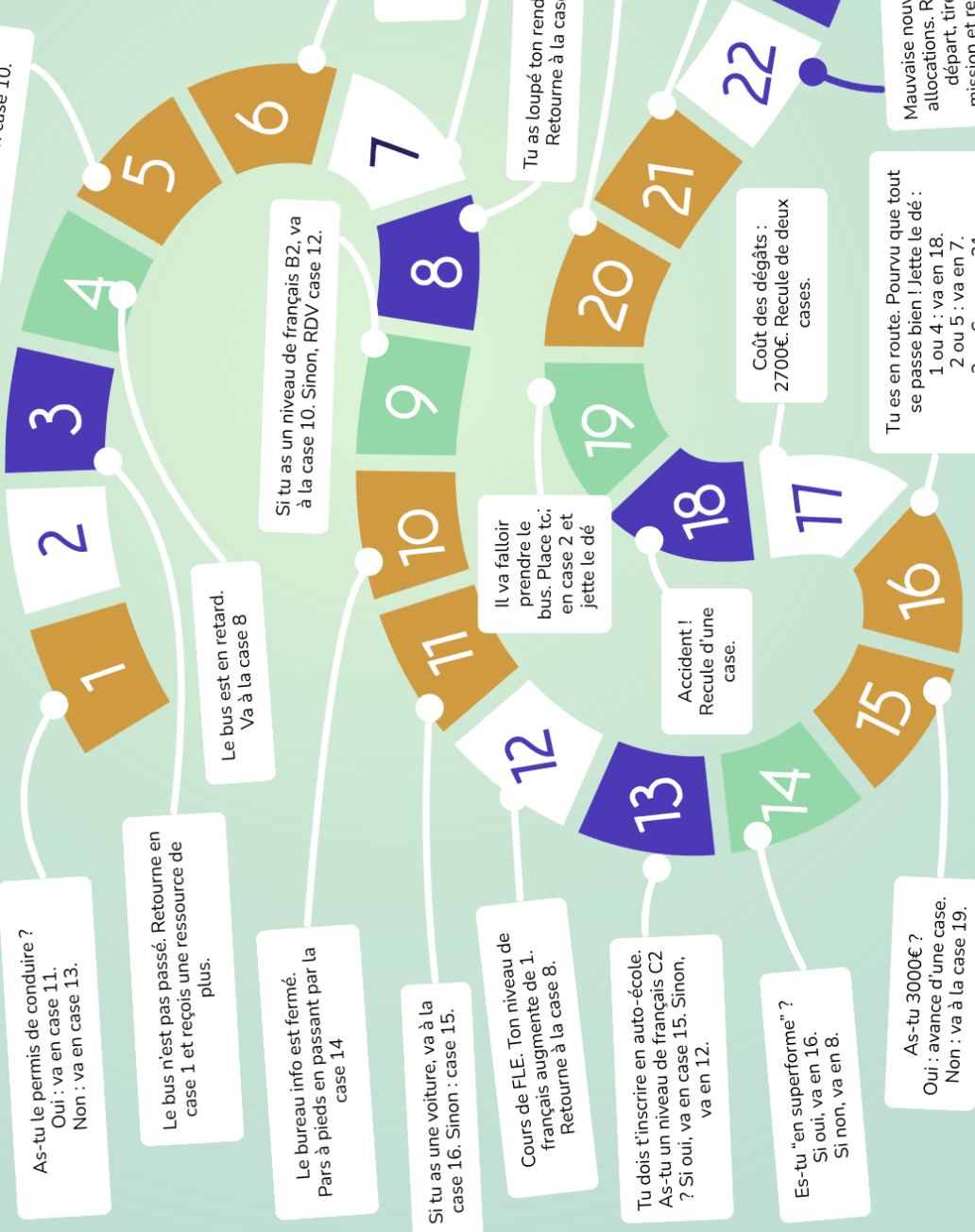
2. Jette le dé pour recevoir 1 ressource :

- 1 : tu es en superforme
- 2 : tu as un permis B
- 3 : tu as une voiture
- 4 : tu as 3000€
- 5 : +1 ressource
- 6 : +1 niveau français

Niveaux de Français
niveau de départ : A2
puis : B1 - B2 - C1 - C2

3. Place ton pion en case 1 puis jette le dé pour commencer à jouer.

Grève des transports.
Informe-toi en case 10.



As-tu le permis de conduire ?
Oui : va en case 11.
Non : va en case 13.

Le bus n'est pas passé. Retourne en case 1 et reçois une ressource de plus.

Le bureau info est fermé.
Pars à pieds en passant par la case 14

Si tu as une voiture, va à la case 16. Sinon : case 15.

Cours de FLE. Ton niveau de français augmente de 1. Retourne à la case 8.

Tu dois t'inscrire en auto-école.
As-tu un niveau de français C2 ? Si oui, va en case 15. Sinon, va en 12.

Es-tu "en superforme" ?
Si oui, va en 16.
Si non, va en 8.

As-tu 3000€ ?
Oui : avance d'une case.
Non : va à la case 19.

Le bus est en retard.
Va à la case 8

Si tu as un niveau de français B2, va à la case 10. Sinon, RDV case 12.

Il va falloir prendre le bus. Place toi en case 2 et jette le dé

Accident !
Recule d'une case.

Coût des dégâts :
2700€. Recule de deux cases.

Tu es en route. Pourvu que tout se passe bien ! Jette le dé :
1 ou 4 : va en 18.
2 ou 5 : va en 7.
3 ou 6 : va en 21.

Tu ne sais pas comment prendre le bus.
Informe-toi en case 10.

Route bloquée, trafic arrêté.
Va en case 20.

Tu es arrivé en retard. Demande un autre rendez-vous et retourne à la case 1.

Tu es enfin arrivé. Croise les doigts et jette le dé. Pair : va en 22. Impair : va en 23.

Tout s'est bien passé !
Mais tu dois aller chercher un document à la commune pour finaliser ton dossier.
Retourne en case 1.

Mauvaise nouvelle : tu perds tes allocations. Retourne à la case départ, tire une nouvelle mission et rejoue sans aucune ressource

CONSORTIUM MOBILITE POUR TOUS

Créé en 2017 à l'initiative de la fédération CAIPS qui en assure la coordination, le Consortium Mobilité pour tous réunit des représentants d'organisations non-marchandes actives dans les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle, de la mobilité, de l'action sociale et de l'intégration. Son objectif : l'égalité d'accès aux moyens de transport en Wallonie.

www.caips.be/actions/mobilite
contact : info@caips.be

ETUDE MOB'ISP

Pratiques / Ressources
Problèmes / Besoins
de mobilité des publics
en insertion
socioprofessionnelle
de Wallonie

www.caips.be/mobisp

*Une politique de
mobilité inclusive
propose des services,
des équipements
et des solutions
de mobilité
conçus pour tous
et avec tous,
de l'apprentissage
du déplacement
à sa réalisation*

MEMORANDUM MOBILITE INCLUSIVE 2024-2030

**44 mesures à prendre pour
rétablir l'égalité d'accès aux
moyens de transport en
Wallonie**

DEVENIR CONSEILLER EN MOBILITE-INSERTION ?

www.caips.be/cemi

formation destinée aux
travailleurs sociaux en
fonction dans les secteurs
public et associatif

rdv sur www.mobineurope.eu

Bibliothèque numérique pour la formation à la mobilité en ISP
ressources et outils pour les formateurs de l'ISP / actu mobilité
inclusive / FAQ moyens de transport en français facile / ...

PREPARATION PERMIS B THEORIQUE OU PRATIQUE POUR LES PERSONNES PEU QUALIFIEES ET /OU PRECARISEES

sur www.mobineurope.be, vous trouverez un lien vers la cartographie des sessions de préparation du Permis B théorique et pratique organisées par le secteur non-marchand wallon

